

## Conseil d'établissement

### **Procès-verbal de la 4<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'établissement de la Formation générale des adultes tenue le 3 mai 2023 à 15 h 40 par vidéoconférence**

Étaient présents :	Messieurs	Sylvain Houle Éric Lunam Guillaume Malenfant-Robichaud	Conseiller pédagogique Directeur Enseignant
	Mesdames	Josiane Cossette Marie-Ève Gauthier Amélie Malenfant-Rodrigue Isabelle Poulin Katty Racicot Marie-Anick Roy Gabrielle Thivierge Leonora Zarate	Enseignante Enseignante Élève Secrétaire Sociocommunautaire Socioéconomique Psychoéducatrice Élève
Étaient absents :	Monsieur	Marc-Antoine Jolin-Brouillette	Élève
	Mesdames	Doris Blackburn Lélia Côté	Socioéconomique Élève

#### **1. Mot de bienvenue**

La présidente et Éric Lunam souhaitent la bienvenue à toutes et à tous.

#### **2. Présences et quorum**

Le quorum est constaté.

#### **3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour**

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par Marie-Anick Roy. Sylvain Houle propose l'adoption de l'ordre du jour et est secondé par Katty Racicot.

#### **4. Question du public**

Aucune question du public.

**5. Correspondance**

La direction générale du CSSOB a envoyé une correspondance adressée à l'ensemble du comité du conseil d'établissement concernant la composition du CÉ pour l'an prochain. La question sera abordée au point 12.

CÉ-2023-05-03 02 **6. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 8 mars 2023**

La lecture du procès-verbal a été effectuée individuellement par les membres. Sylvain Houle propose son adoption. Il est secondé par Josiane Cossette.

**7. Suivi du procès-verbal du 8 mars 2023**

**Déclaration d'intérêts des membres**

Le document de dénonciation d'intérêt des membres des conseils d'établissement du CSSOB a été envoyé aux membres. Ceux-ci devront le signer et le remettre à la direction pour la prochaine rencontre de CÉ.

**Formation obligatoire des membres du CÉ**

Le lien Web pour visionner les capsules obligatoires a été envoyé aux membres. Ce sera impératif que tous les nouveaux membres les visionnent. Un document à signer sera remis à la dernière rencontre pour que chaque membre confirme qu'il a bien fait son devoir.

**8. Rapport de trésorerie**

Après un don de 300\$ aux paniers de Noël de la FGA et la remise d'une bourse de 250\$ lors du Gala reconnaissance de la FGA, il reste 350\$. Les membres prévoient un montant pour un souper lors de la prochaine rencontre et prendront ensuite la décision de dépenser le reste dans des articles scolaires ou autres.

**9. Formation des membres du conseil d'établissement**

Ce point a déjà été abordé au point 7, lors du suivi du procès-verbal de la dernière rencontre.

**10. Retour sur le Gala**

Les membres ont tous adoré le gala de cette année. Les élèves sont fiers d'eux. La particularité de ce gala fut la participation des élèves, tant pour annoncer les gagnants sur scène que pour leur prestation devant public. Nous avons reçu beaucoup de bons commentaires de la part des commanditaires et des membres de la communauté. Marie-Ève Gauthier remarque qu'il faudra repenser la distribution des bourses en francisation, à cause du nombre d'élèves de jour et de soir.

**CÉ-2023-05-03 03 11. Demande de commandite**

Les travaux de réfection de l'Entre-Deux au Centre l'Horizon vont bon train. Cependant, il y a un dépassement de coût d'environ 65 000\$. Éric Lunam demande la permission aux membres du CÉ pour faire une demande de commandite auprès de la caisse Desjardins ou Eldorado Gold Lamaque. En contrepartie, le commanditaire sera invité à la conférence de presse lors du dévoilement du nouvel Entre-Deux et une plaque au nom de la compagnie y sera érigée. La demande de commandite est adoptée par Marie-Anick Roy, secondée par Katty Racicot.

**CÉ-2023-05-03 04 12. Frais chargés aux élèves**

Éric Lunam annonce que les frais généraux passeront de 60\$ à 45\$. Donc, dès le 15 mai, les élèves qui s'inscrivent pour les sessions à venir paieront 15\$ pour les frais de matériel périssable et 30\$ pour les frais de services complémentaires. Les nouveaux frais sont adoptés par Marie-Anick Roy, secondée par Leonora Zarate.

**CÉ-2023-05-03 05 13. Composition du conseil d'établissement**

Éric Lunam affiche le document représentant la composition du conseil d'établissement 2022-2023, avec un total de 15 membres :

Membres représentants élèves : 4

Membres représentants personnel professionnel : 2

Membre représentant personnel soutien : 1

Membres représentants personnel enseignant : 4

Membres représentants socioéconomique et sociocommunautaire : 2

Membres représentants entreprises : 2

Sylvain Houle remarque que seulement trois membres du personnel enseignant ont été nommés comme membres cette année. Le comité adopte à l'unanimité la même composition pour 2023-2024.

**14. Acte d'établissement**

La FGA possède présentement quatre centres, en plus de quelques locaux prêtés par la Polyvalente le Carrefour. Cependant, dès la rentrée des classes en septembre, le Centre de services scolaire aura besoin des locaux de l'établissement La Passerelle pour y loger les groupes de la maternelle 4 ans de l'école St-Sauveur. Ceci implique une grosse perte de financement pour la FGA. En attente d'une réponse de la direction générale pour une possible relocalisation de nos élèves dans les locaux d'une autre école du CSSOB, le CÉ sera amené à approuver l'acte d'établissement lors de la prochaine rencontre.

**15. Souper du CÉ**

Le souper est planifié pour le mercredi 7 juin à 17h30 pour le moment. Il faut vérifier avec tous les membres auparavant pour que le quorum soit atteint. Si ce n'est pas possible, la date de la rencontre sera modifiée et les membres en seront informés. Le choix du menu reviendra à Éric Lunam.

**16. Affaires diverses**

Aucun point à traiter.

**17. Évaluation de la rencontre**

Une belle rencontre qui s'est bien déroulée, avec plusieurs éléments positifs.

**18. Date de la prochaine rencontre**

La prochaine rencontre est prévue le 7 juin 2023, exceptionnellement à 17 h 30.

**cÉ-2023-05-03 06 19. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Gabrielle Thivierge, secondée par Amélie Malenfant-Rodrigue, de lever la séance. Il est 16 h 36.

---

Éric Lunam  
directeur

---

Marie-Anick Roy  
présidente

ÉL/MAR/ip

2023-05-03